

Centre Communal d'Actions Sociales de HEUDICOURT

Compte-rendu de la réunion de la commission Du 22 mars 2023

Membres présents : MM LEPLAT Michel, DUFOUR Stéphanie, DELACROIX Angéline, DELAPLACE Jean-Pierre, HIEZ Michèle, TURSKI Carole, BUTEZ Philippe, DENGLEHEM Serge, DENIS Corentine,

Membres excusés : BAUCHARD Marine, pouvoir à DUFOUR Stéphanie

Monsieur Leplat demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour

- Réservation terrains du CCAS pour la société de chasse

La demande est approuvée à l'unanimité par les membres.

Monsieur Leplat annonce avoir reçu la démission de Mme JONVEAUX Aurélie pour raisons professionnelles. Il conviendra de la remplacer au sein de la commission.

❖ **Nomination d'un secrétaire de séance**

Stéphanie DUFOUR a été élue secrétaire de séance

❖ **Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Le compte-rendu de la séance du 15 février 2023 a été approuvé à l'unanimité.

❖ **Compte de gestion, compte administratif, affectation des résultats 2022**

Monsieur Leplat expose qu'il faut clore la gestion 2022 par les votes des comptes de gestion et comptes administratifs. Il est donné lecture du compte administratif 2022. Il n'y a pas d'observations majeures.

Délibération n°1/2023 : Approbation du compte de gestion 2022, compte administratif 2022 et affectation des résultats.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées. Après en avoir délibéré, les membres de la commission, à l'unanimité, approuvent le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022.

Sous la présidence de Mme DUFOUR Stéphanie, les membres de la commission examinent le compte administratif 2022 qui s'établit ainsi :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		87 967,59€		
Opérations de l'exercice	17 413,71€	15 488,45€		2 441,41€
Totaux	17 413,71€	103 456,04€		2 441,41€
Résultats de clôture		86 042,33€		2 441,41€

Hors de la présence de M. Leplat, président, la commission approuve à l'unanimité le compte administratif 2022.

Il sera affecté au budget 2023 comme suit l'excédent de fonctionnement :
86 042,00€ au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

❖ Budget Primitif 2023

Il est accordé à l'unanimité les subventions suivantes :

- 500€ à l'ADAPEI Opérations brioches
- 500€ à l'ADMR
- 300€ à l'UDC au profit des restos du cœur

Délibération n°2/2023 : Approbation du budget primitif 2023

Il est demandé aux membres de la commission de se prononcer sur le budget primitif 2023 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	106 842 €	106 842 €
Investissement	52 600€	52 600€
TOTAL	159 442€	159 442€

A l'unanimité, le budget primitif 2023 est adopté par les membres de la commission.

❖ Droit de chasse sur les terrains du CCAS

Délibération n°3/2023 : Droit de chasse sur les terrains du CCAS

Il est exposé le besoin d'acter le droit de chasse sur des terrains CCAS à la société de chasse d'Heudicourt et ses membres qui suivent, à ce jour, les réglementations en vigueur.

Les membres de la commission ont voté, à l'unanimité, le droit de chasse des terrains du CCAS à la société de chasse communale d'Heudicourt.

❖ **Compte-rendu du repas des aînés**

Le repas des aînés du 12 mars 2023 a accueilli **64 aînés de plus de 65 ans**. Il y avait également **6 conseillers et membres du CCAS** invités (sans compter nos membres qui bénéficient du repas au titre d'aîné).

Et **11 accompagnants** qui ont payé la somme de 30€ (10 chèques et 1 paiement en espèces).

+ **1 accordéoniste** (repas offert)

83 repas commandés (*Monsieur et Madame Diaz ont prévenu le jeudi de leur absence pour soucis de santé, les repas n'ont pas été décomptés. 1 repas « conseiller » n'avait pas été comptabilisé lors de la commande du début de semaine, d'où la différence d'un repas par rapport au nombre d'invités*).

Les 10 chèques des accompagnants ont été versés directement à Ydron Traiteur.

L'espèce a servi à payer une partie des serviettes à l'incroyable (total :8,95€) et le reste sera donné au Jardin d'Eloïse.

Ydron Traiteur (73 repas)	2 190 €
Leclerc Péronne (boissons, chips)	302,05 €
Au Pays d'Oc (vins)	235,98 €
Chapin & Landais	120 €
Accordéoniste	440 €
Service (Adecco)	1090,46 €
Le Jardin d'Eloïse (fleurs)	Facture non reçue à ce jour.
Total	4 378,49 €

Il est soulevé la question des accompagnants hors Heudicourt qui seraient présents. Nous continuons de faire du cas par cas et de ne pas établir une règle globale pour tous et empêcher certains aînés de

Il est également rappelé que les aînés d'aujourd'hui sont « jeunes » et qu'il faudra penser à adapter l'animation aux nouvelles générations. (Années 50/60).

❖ **Questions orales**

Monsieur Butez demande s'il est possible d'avoir la liste des fermages. Ils seront donnés à la prochaine réunion.

Séance levée à 19H15